

# RÉFORME DES RETRAITES

**TOUS PERDANTS !**

**SELON NOS CALCULS,  
ENTRE - 300 € ET - 800 € DE PENSION PAR MOIS**

**Tous en grève le 5 décembre**



# **La retraite, un droit pour tous les salariés !**

- La retraite, un droit acquis
- Solidarité générationnelle et intra générationnelle
- Les retraités : pas des assistés !
- Rôle économique et social des retraités
- Les retraités, des nantis ?

# Retraite des fonctionnaires

## Le Code des pensions

- **Droit à pension** = garantie fondamentale du fonctionnaire (lois 83-634 du 12 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPE) ;
- « une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires civils et militaires et, après leur décès, à leurs ayants cause désignés par la loi » : une continuation du traitement ;
- **Objectif = garantir** « en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction ».

# Retraite par points : de la retraite en moins !

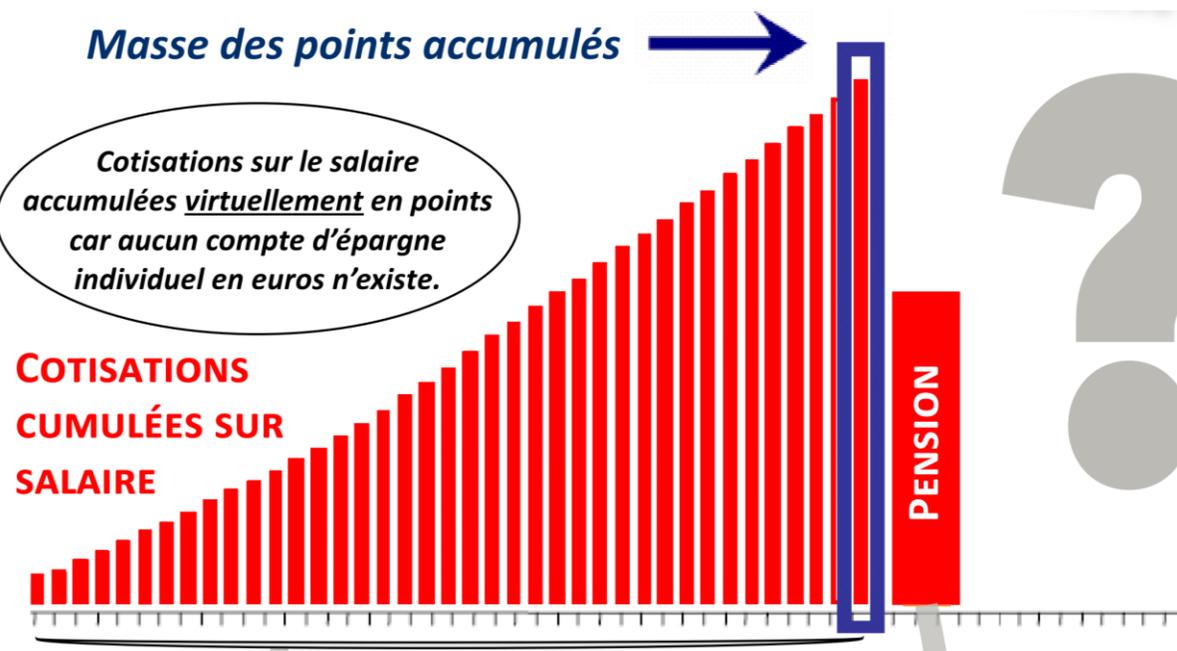
**Aujourd'hui :**

**Traitement indiciaire brut x taux de pension (75%)**

Les pensions des fonctionnaires sont des « **salaires continués** », payés sur le budget annuel de l'État. Aucune caisse de retraite n'existe pour la FPE. Ces **garanties statutaires et financières pour les fonctionnaires, définies à la Libération** dans le Code des pensions seraient définitivement supprimées avec la réforme Macron : un arbitrage politique pour **insécuriser chaque fonctionnaire et favoriser la logique d'assurance individuelle.**

**Demain :**

**c'est l'ensemble de la carrière qui serait pris en compte (plus seulement les 6 derniers mois).**



# LE PRINCIPE DE LA RÉFORME MACRON :

$$\text{Somme des points sur toute la carrière} \times \text{la valeur du point retraite révisée chaque année} = \text{Montant de la pension}$$

- Les cotisations sont transformées en points, dont la **valeur d'achat** est pour le moment fixée à 10 euros.
- La pension est déterminée par une **valeur de service**, fixée pour le moment à 0,55 €.

# OBJECTIF : UN FINANCEMENT A MOYENS CONSTANTS

- Les ressources consacrées aux retraites seront plafonnées à **14 % du PIB**, comme aujourd'hui.
- Mais on attend **+ 35 % de retraités en 2050**.
- C'est donc notamment la **variation annuelle de la valeur du point (0,55 €)** qui permettra d'équilibrer automatiquement le système...
- **Les pensions vont donc baisser !**

**Les points ne sont donc en aucun cas des « *droits acquis* » garantissant une pension.**



# EN PLUS DU SYSTEME PAR POINTS UN NOUVEAU SYSTEME DE DECOTE

- soit en fonction de l'âge
- soit en fonction d'une durée requise.

*Mais l'âge légal d'ouverture des droits resterait à 62 ans !*

## ÂGE PIVOT OU DURÉE DE COTISATION ?

**UN FAUX DÉBAT DU GOUVERNEMENT AFIN DE RALLIER LA CFDT !**

- **Âge pivot**, fixé à 64 ans (nés en 1963) puis 65,4 ans (nés en 1980) puis à 66,2 ans (nés en 1990), entraînant une décote pour tout départ anticipé avant ces âges.

*Exemple pour l'âge pivot à 64 ans :*

62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans
- 10 %	- 5 %	Optimum	+ 5 %	+ 10 %

- **Durée de cotisation**, fixée à 42 ans (nés en 1961) puis à 43 ans (nés en 1973) puis à 43,6 ans (nés en 1980) puis à 44,3 (nés en 1990), entraînant avec les règles actuelles, une décote pour tout départ anticipé avant d'atteindre ces durées de cotisation.

*Exemple pour la durée de cotisation à 43 ans :*

39 ans	40 ans	41 ans	42 ans	43 ans	44 ans
- 25 %	- 15 %	- 10 %	- 5 %	Taux plein	+ 5 %

*Ça existe déjà mais ce serait amplifié...*

➡ **Dans les deux cas c'est travailler plus longtemps pour moins de pension !**

# ET LE DÉPART ANTICIPÉ ?

## Aujourd'hui :

- Services actifs
- Situation de handicap
- Carrière longue
- Parents de trois enfants
- Parents d'un enfant handicapé
- Retraite pour invalidité
- Fonctionnaire infirme ou atteint d'une maladie incurable

## Demain

- Seul le dispositif carrières longues resterait dans les conditions actuelles
- Catégories actives remplacées par un compte pénibilité permettant d'anticiper le départ de 2 ans
- Autres départs anticipés : mis progressivement en extinction

# MODALITES DE TRANSITION : BASCULE POUR TOUS EN 2025 ?

Un modèle probable de transition, inspiré du rapport Delevoye :

Fonctionnaire né en 1968 partant en 2030 (donc à 62 ans) et recruté en 1990 (donc à 22 ans). En 2025, il aura 35 ans d'ancienneté.

[Échelon détenu depuis 6 mois **en 2025** x **75 %** ] x **35/42,5**

- Après avoir calculé les droits dans le système actuel (échelon x **75 %**), on proratise les **35** ans selon les **42,5** ans de durée requise pour sa génération dans le système actuel (sans lui appliquer de décote puisqu'on ne connaît pas son âge de départ à ce stade)

- **Le montant en euros est alors converti en points dans le nouveau système. Les points acquis après 2025 seront ensuite ajoutés à ce capital de points.**

# LES ENSEIGNANTS, GRANDS PERDANTS DE LA RÉFORME DES RETRAITES

- Une baisse des pensions allant de 300 à 1000 euros par mois (estimations du SNES-FSU)
- Même en cas de revalorisation, le montant des pensions reste incertain
- Aggravation des inégalités (notamment hommes-femmes)
- **Les primes : une fausse solution !** Elles aggravent les inégalités hommes-femmes et constituent un outil de management redoutable. Aujourd'hui, elles constituent 10,8 % du salaire brut des enseignants ; 4 à 6 % seulement de celui des docs, CPE, Psy-ÉN...
- Annulation des effets de PPCR sur le montant de la pension !

# POUR LES ENSEIGNANTS, IL FAUT :

Pour le SNES-FSU, il faut poursuivre la revalorisation des carrières :

- **Accélération des débuts de carrière** : *débuter la carrière à l'actuel 4<sup>ème</sup> échelon*
- **Aménagement des fins de carrières** *avec allègement du temps de service*
- **Accès à la classe exceptionnelle pour tous avant départ en retraite**

Et dans l'immédiat :

- **Doublement de l'ISOE** pour tous ainsi que celui de **l'indemnité forfaitaire des CPE** et **l'alignement de son montant pour les professeurs documentalistes et Psy-ÉN**
- **Une véritable prime d'installation à l'entrée dans nos métiers**
- **Et la revalorisation du point d'indice** avec un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies ces dernières années

# **ET LES FEMMES ? QUELLE PRISE EN COMPTE DES ENFANTS ?**

**Aujourd'hui :**

- **Majorations de durée d'assurance et bonifications en nombre de trimestres** (prise en compte différente public / privé, et selon que les enfants sont nés avant ou après 2004)
- **Majoration de 10% de pension pour 3 enfants** et + 5 % par enfant supplémentaire
- **Prise en compte complète des périodes de temps partiels de droit ou d'interruption pour élever un enfant** pour les cotisations

# ET LES FEMMES ? QUELLE PRISE EN COMPTE DES ENFANTS ?

## Demain

➤ Un seul dispositif est proposé avec une majoration de pension de 5% par enfant pour l'un des deux parents. Aux 4 ans de l'enfant, **les parents choisiraient auquel des deux cette majoration** serait attribuée ou, à défaut, les droits seraient automatiquement attribués à la mère.

**La majoration de pension pour trois enfants et plus serait supprimée.**

➤ En cas d'interruption d'activité, des points « gratuits » seraient attribués mais uniquement aux parents bénéficiant de certaines prestations et comptabilisés a minima, sur la base de seulement 60 % du SMIC. **C'est la fin de la prise en compte des temps partiels de droit comme du temps plein.**

➤ **On ne sait pas à partir de quand ces nouvelles règles s'appliqueraient**, il est question de les appliquer dès 2025, quelle que soit la date de naissance de l'enfant.

# LES FEMMES : GRANDES PERDANTES AUSSI !

- ⇒ **Diminution des droits familiaux** qui aujourd'hui compensent déjà mal les inégalités de carrière
- ⇒ **Diminution des droits à réversion** : aujourd'hui, 40 % d'écart sur les **pensions** entre les hommes et les femmes. Cet écart tombe à 24% avec la pension de réversion.
- ⇒ **Prise en compte de l'ensemble de la carrière et non plus les 6 derniers mois** : les femmes ont les carrières les plus hachées...
- ⇒ **Prise en compte des primes** : les femmes sont celles qui en perçoivent le moins !

# Fin des régimes spéciaux : fin des inégalités ?

- **FAUX !**

Rapport de la Cour des comptes d'octobre 2016 sur les pensions de retraite des fonctionnaires : « *des règles différentes n'induisent pas obligatoirement des inégalités de retraite, de même, au demeurant, que des règles similaires appliquées à des populations différentes ne garantissent pas nécessairement l'équité.* »

L'objectif convergent doit concerner le taux de remplacement.

# Non à l'intox sur la réforme des retraites !

- Fin des régimes spéciaux : fin des inégalités ?
- Les fonctionnaires, des privilégiés ?
- Vers une réduction des inégalités hommes / femmes ?
- Pour un euro cotisé, les mêmes droits pour tous : une mesure d'égalité ?
- Un montant de pension garanti ?
- L'objectif n'est pas la baisse des pensions ?
- La liberté de partir quand on le décide ?

# LES DÉFAUTS DU SYSTÈME ACTUEL

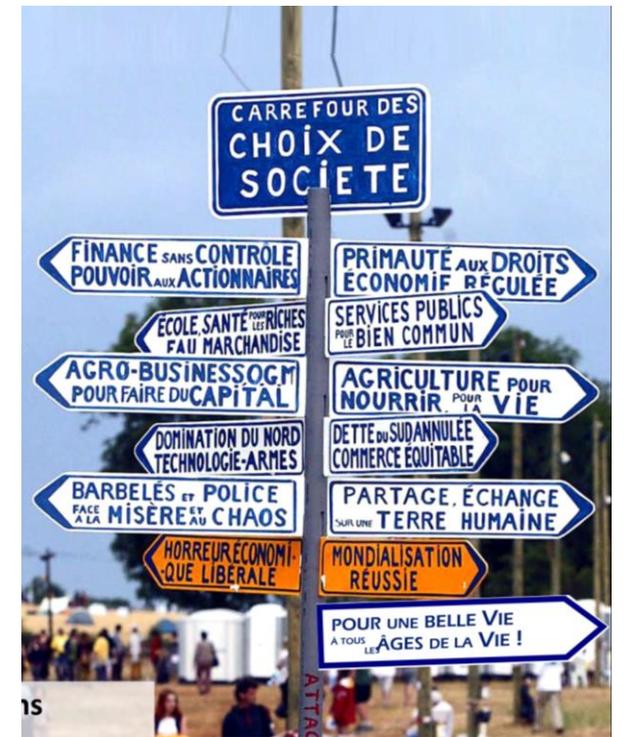
**Le système actuel, profondément dégradé** par les réformes, depuis 25 ans, est insatisfaisant. Le constat est sans appel :

- Hausse de l'âge moyen de départ en retraite
- Hausse du taux d'emploi comme du taux de chômage des seniors
- Arrêt de l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé
- Baisse du niveau réel des pensions
- Baisse du taux de remplacement moyen : 76 % en 1999 / 66 % en 2018
- Taux de pauvreté des seniors en hausse

# DES ALTERNATIVES EXISTENT POUR LE FINANCEMENT !

- Hausse des cotisations, part employeur comme part salariale
- Élargissement de l'assiette des cotisations aux revenus financiers des entreprises
- Une politique favorable à l'emploi  
= augmentation du nombre de cotisants
- Une augmentation des salaires  
= hausse de cotisations

**Ce sont des choix de société, des choix politiques !**



# AGIR POUR UN AUTRE MODÈLE SOCIAL

- Renforcer les solidarités
- Garantir de hauts niveaux de pension pour tous
- Fonder le système de retraites sur l'emploi, les salaires et une autre répartition des richesses

# LA FSU REVENDIQUE UN SYSTÈME À PRESTATIONS DÉFINIES !



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

- ✓ **60 ans sans décote ni surcote**
- ✓ **75 % du traitement des 6 derniers mois**
- ✓ **37,5 annuités**
- ✓ **Le retour des droits familiaux**
- ✓ **La prise en compte des années d'étude**
- ✓ **Des fins de carrière aménagées et une réflexion sur la gestion des âges**

# Mandat action du CDFN FSU des 17 et 18 septembre - extrait

La FSU mène dès à présent campagne pour **préserv**er un **système de retraite solidaire et intergénérationnel et conquérir de nouveaux droits**. Débats, informations... sont indispensables pour peser sur les discussions en cours et préparer la mobilisation nécessaire des salarié-es, des retraité-es, et des jeunes. La FSU fera en sorte de **rassembler**, au sein de collectifs unitaires larges, syndicats, associations, économistes, mouvements citoyens et politiques, afin de produire la **contre-expertise nécessaire** et imposer dans le débat **des alternatives**. La FSU portera la nécessité de **conserver les spécificités** du système de retraites de la Fonction publique tout en œuvrant à une **convergence de l'ensemble des salarié-es, du public comme du privé**, pour imposer d'autres choix pour les retraites permettant à chacun-e d'obtenir une **pension de haut niveau**. La FSU met en débat dans les fédérations de fonctionnaires la nécessité de **construire une journée d'action** la plus unitaire possible intégrant la question des salaires, de l'emploi et des retraites. Elle agira au niveau interprofessionnel pour permettre une élaboration collective d'alternatives à cette réforme et pour construire les mobilisations nécessaires.

**Réforme Macron :  
Travailler plus longtemps  
pour gagner moins que  
dans l'actuel système ?**

**C'est  
NON !**

**La mobilisation de toutes et tous s'impose !  
Tous en grève et dans la manifestation  
le jeudi 5 décembre.**

# LA RETRAITE PAR POINTS, C'EST DE LA RETRAITE EN MOINS

AVANT

APRÈS



SELON NOS CALCULS,  
ENTRE - 300 € ET - 800 € DE PENSION PAR MOIS

Tous en grève le 5 décembre

sn<sup>e</sup>s  
fsu

Le SNES, pour agir ensemble

U.  
F.S.U.

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN